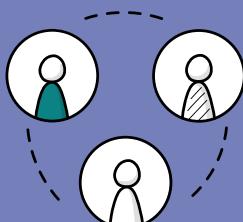




BPA OUVRIER SPÉCIALISÉ EN PAYSAGE



VOLUMES D'ACTIVITÉS

En moyenne 130 stagiaires en formations longues et plus de 500 dans le cadre des formations courtes.



DES SECTEURS QUI RECRUTENT

5 450 salariés pour 1 340 entreprises prêtes à vous accueillir en Bourgogne-Franche-Comté
(source UNEP)



ÉQUIPES À L'ÉCOUTE

Une équipe engagée dans la réussite de ses apprenants, avec entretiens et bilans réguliers.



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le salarié du paysage connaît la biologie des végétaux, leurs ennemis, leurs pathologies ainsi que les moyens de lutte et les auxiliaires. Il réalise les travaux d'entretien et de création paysagère. Il sait entretenir le matériel, conduit les engins utilisés sur les chantiers et s'adapte aux évolutions technologiques et réglementaires.

La diversité de ces connaissances et compétences lui permettent d'être un parfait généraliste du paysage et de pouvoir intégrer différents emplois : entreprises du paysage, équipes des services techniques espaces verts, entreprise de distribution à destination des professionnels du paysage, jardineries...

LES PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans et être libre de tout engagement.
- Faire valider votre projet professionnel lors d'un entretien de recrutement auprès de notre équipe.
- Faire valider votre projet professionnel par un prescripteur.

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Fiche RNCP : 39066

Niveau de qualification : niveau 3

Date de début des parcours certifiants : 01-01-2024

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

Certificateur : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

QU'APPREND-T-ON EN BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OUVRIER SPÉCIALISÉ EN PAYSAGE ?

Le BPA OSP est un diplôme de niveau 3. Il a pour objectif de former des ouvriers qualifiés capables d'exécuter, à partir de directives précises du chef d'exploitation, les activités suivantes :

- Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité.
- Il réalise des travaux de création des espaces verts dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Il réalise des travaux d'entretien des espaces verts et de maintenance des installations dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Il peut réaliser l'entretien et les tailles des arbres fruitiers.
- Il réalise des travaux de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers dans le respect des normes de sécurité et de réglementations en vigueur.
- Il utilise les matériels (et conduit les engins de chantier) en conformité avec les conditions réglementaires et en assure l'entretien courant.
- Il réalise les petits travaux de terrassement.
- Il réalise des travaux de taille de formation ou d'entretien et de soins aux arbres dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Il peut réaliser des travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.



À noter : Le BPA OSP offre la possibilité de valider en parallèle de l'obtention du diplôme et pendant la formation :

- CACES R482 cat. A
- SST
- Permis BE (sous réserve de détenir le permis B)
- Habilitation électrique B0 exécutant électricien, basse tension

COMMENT S'ORGANISE L'ENSEIGNEMENT ?

Le BPA OSP se déroule sur une année scolaire avec 1200 heures de formation comprenant :
• 800 h en centre
• 400 h en entreprise

La formation en entreprise se déroule sur 3 périodes distinctes réparties en fonction de la saisonnalité du métier.

La formation est construite sous forme de 6 Unités Capitalisables (UC) et comprend :

- UC 1 : Développer son identité professionnelle
- UC 2 : Réaliser des travaux d'entretien
- UC 3 : Réaliser des travaux de végétalisation
- UC 4 : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- UC 5 : Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels
- UC 6 : UCARE



QUELS MÉTIERS ?

- Agent du service public
- Employé d'une entreprise du paysage
- Employé d'une entreprise de service à la personne
- Salarié en jardinerie ou en pépinière

QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES ?

- Certificat de spécialisation (Elagage / Entretien de terrains de sports / Golf / Construction Paysagère / Gestions des milieux naturels)
- Brevet Professionnel Aménagement Paysager
- Bac Pro Aménagement Paysager



LES ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS :

Le diplôme Brevet Professionnel Agricole est délivré après l'obtention de 6 unités capitalisables évaluées via un plan d'évaluation reprenant les temps forts du métier. Les épreuves sont validées par des entretiens d'évaluation et d'explicitation reprenant des situations pratiques professionnelles réalisées sur les lieux de stages, lors des travaux pratiques ou de chantiers pédagogiques.

Exécuter des opérations de création d'espaces verts :

Réaliser des plantations

Réaliser des engazonnements

Exécuter des opérations d'entretien d'espaces verts :

Entretenir des espaces surfaces plantées ou enherbées

Entretenir des surfaces minérales et des installations

Exécuter des opérations de minéralisation et de construction paysagère :

Réaliser des ouvrages de délimitation

Réaliser la pose de revêtements paysagers

Entretenir les matériels roulants :

Entretenir le matériel

Réaliser des réparations des matériels :

Réaliser des opérations de protection des végétaux et appliquer des traitements

Développer son identité professionnelle :

Intégrer le milieu du paysage

Adopter des pratiques durables et responsables



LES FINANCEMENTS :

La formation est financée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté et le FSE.

En tant que demandeur d'emploi vous serez indemnisé par France Travail ou l'ASP.

En tant que salarié, votre formation peut être financée par les dispositifs CPF et Transition Professionnelle, renseignez-vous auprès de nos services.



SATISFACTION ET RÉUSSITE :

Sur notre site internet, agro-campus-dijon/cfppa-dijon-quetigny.fr ou en scannant le QR Code (l'ensemble des indicateurs sont accessibles sur simple demande) :





TECHNIQUES D'ENCADREMENT ET DE SUIVI ET OBTENTION DU DIPLÔME

- Chacune des formations est suivie par un coordonnateur et une assistante de formation attitrée.
- Des bilans auront lieu régulièrement pour vous guider et vous aider dans vos démarches.
- Des visites et des appels téléphoniques en entreprises permettront de faire le lien pendant vos périodes en entreprise.
- Vos jours de présence seront comptabilisés par demi-journée et un récapitulatif hebdomadaire sera réalisé puis transmis au financeur.
- Trois entretiens auront lieu en cours d'année afin de vérifier votre avancement dans votre projet professionnel et vous orienter.
- Un jury organisé par la DRAAF et constitué de professionnels, ainsi que de formateurs de la Région BFC se réunira en fin de formation pour étudier votre dossier et valider votre diplôme.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- En plus d'une équipe de formateurs expérimentés, un référent handicap peut être sollicité.
- Le centre dispose d'un ensemble d'ateliers pédagogiques adaptés à l'acquisition des compétences professionnelles propre à votre formation. En outre, vous serez amené à utiliser le pôle paysager, le pôle horticole, le tunnel de maçonnerie, l'atelier fer, la plateforme de manœuvre, ainsi que 5 hectares d'espaces vert support des travaux pratiques.
- Notre établissement possède des aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite.
- Un parcours individuel (FOAD) peut vous être proposé après entretien préalable.
- Vos formateurs en accord avec le coordonnateur, proposeront différentes modalités pédagogiques, adaptées aux compétences professionnelles, et aux besoins de la formation (webinaire, atelier, possibilité de cours à distance...).
- Une salle de restauration sur place est possible aux conditions précisées dans le livret d'accueil.

**Pour toute demande d'information ou d'inscription, contactez le CFPPA Dijon-Quetigny.
Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.**

Agro 
Campus
Dijon
CFPPA Dijon
Quetigny

NOS COORDONNÉES :

-  21 Bd Olivier de Serres - CS 90042 - 21801 QUETIGNY
-  03 80 71 80 40
-  cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr
-  Coordinateur de la formation : franck.beaumer@educagri.fr

**SCANNE
MOI**


agro-campus-dijon.fr